

LA CRAU

une ville à la campagne

MENSUEL MUNICIPAL D'INFORMATION

JUILLET - AOÛT 2021



**MUSIQUE - SPORT
REPAS - ANIMATIONS**

...

*A La Crau cet été, pour voyager,
le mieux c'est de rester !*



GUIDE DE L'ÉTÉ 2021
en pages intérieures
...



SOMMAIRE



INFOS LOCALES
Page 4



TRANSPORTS
Page 5



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Pages 6-8



PLAN CANICULE
Page 9



TRAVAUX
Pages 10-11



SÉCURITÉ
Pages 12-13



MANIFESTATIONS ESTIVALES
Pages 14-15



PRÉVENTION INCENDIE
Page 16



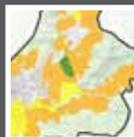
AGRICULTURE
Page 17



INFOS DU JIS
Page 18



TPM VOUS INFORME
Page 19



URBANISME RÉVISION DU PLU
Pages 20-23



RETOUR EN IMAGES
Page 25



LA CRAU AUTREFOIS
Page 27





Enfin l'été !

Après ces longs mois difficiles pour tous, et en particulier pour les séniors ou les personnes isolées, l'espoir d'un retour à une vie plus normale renaît, et notre moral s'en ressent.

Même si l'équilibre reste fragile, et qu'une part d'incertitude sur l'évolution du virus demeure pour l'avenir, les indicateurs positifs actuels de la pandémie de COVID, ajoutés au taux de vaccination qui croît dans la population, nous permettent d'aborder cette période estivale de manière plus sereine.

Depuis le 30 juin et la dernière étape de sortie de crise, la quasi-totalité des restrictions est levée. Pour notre Commune, c'est notamment l'animation événementielle et culturelle qui est réamorcée, et dont vous pourrez retrouver la programmation en pages intérieures.

Pour vos élus et les agents municipaux affectés à cette mission, proposer aux Crauroises et aux Craurois un calendrier estival de divertissements dans les temps, relève d'un petit exploit, tant les modalités d'organisation sont logiquement restées incertaines jusqu'à il y a peu, en raison de la situation sanitaire.

La période qui s'ouvre est aussi celle de la reprise, dans notre commune, des travaux retardés par la crise, que notre équipe s'est engagée à réaliser dans son projet de mandat. Poursuivant toujours l'objectif de développement de notre cadre de vie et de son embellissement, il s'agit notamment de la fin de la réfection de l'avenue Jean Toucas, ou du début de la requalification complète de l'avenue Jean Monnet à La Moutonne.

De façon induite, ce redémarrage constitue également la reprise d'activités plus conformes au rythme habituel, du monde économique de notre bassin de vie.

Désormais, la vie doit reprendre, et j'espère vous voir nombreuses et nombreux fréquenter nos commerces, nos places, nos marchés, et assister aux manifestations.

Bel été à toutes et tous.

Christian SIMON

Maire de La Crau
Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée
Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Var

INFOS LOCALES

LES INFOS DE L'OFFICE DE TOURISME

Pour la période de Juillet/Août, les horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme seront les suivants :

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, du lundi au vendredi.

Nous vous rappelons que l'Office de Tourisme propose également, durant la saison estivale, une billetterie « Loisirs » permettant d'accéder à des activités culturelles, sportives et touristiques. Vous trouverez notamment à la vente :

- ✓ Des balades à la journée ou en demi-journée autour des Iles d'Or, au départ de Carqueiranne
 - ✓ Des balades à la journée à Saint-Tropez également au départ de Carqueiranne
 - ✓ Des prestations « loisirs », telles que bapêmes de plongée, circuit des îles, packs « Coucher de soleil en mer » et « Les Iles d'Or sur un vieux gréement », etc.
 - ✓ Des visites guidées, telles que la découverte des Salins d'Hyères ou de la vieille ville d'Hyères, de même que des visites à thème (Histoire du sel, etc.).
- Dans le cadre de la mise en œuvre d'une

régulation du nombre de visiteurs sur l'île de Porquerolles, les billets de traversée ne pourront être vendus à l'Office pendant les mois de juillet et d'août. Cette vente ne sera désormais possible que de septembre à juin.

Enfin, l'Office de Tourisme dispose d'un espace « boutique » qui s'étoffe régulièrement. Vous pouvez y retrouver différents objets valorisant notre commune et son terroir, tels que mugs, magnets, gourdes, cartes postales et affiches sous cadre, ainsi que des produits artisanaux des alentours (porte-clés, savons, miel, etc.) et des ouvrages consacrés à notre très belle région. Des idées cadeaux originales pour faire plaisir ou se faire plaisir !...

+ d'Infos

Pour rappel, l'Office de Tourisme est situé sur le Parking Maréchal de Lattre de Tassigny et ses coordonnées de contact sont :

✓ **Tel :** 04.94.66.14.48

✓ **Mail :** tourisme@villedelacrau.fr

Une page Facebook, « Tourisme La Crau », est également à votre disposition et vous propose tous les bons plans du moment !

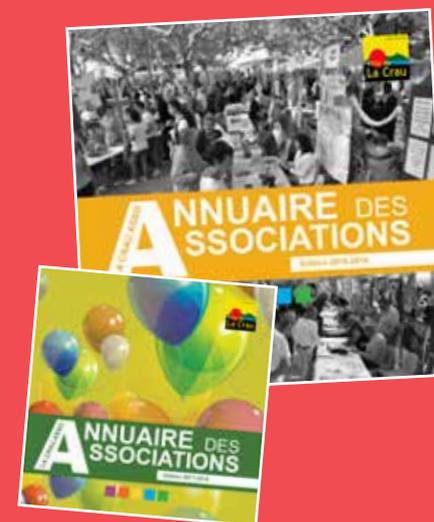


VIE ASSOCIATIVE

ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS : MISE À JOUR AVANT RÉÉDITION

Une actualisation de l'annuaire des associations est en cours. Les responsables d'associations doivent se manifester au plus tôt auprès du Service Vie Associative, pour communiquer toutes les informations éventuelles de mise à jour : demande d'insertion pour les nouvelles associations ou de suppression, modification des coordonnées ou des personnes «contact», etc. Nous vous rappelons que l'annuaire des associations n'est édité qu'une seule fois par an, à l'occasion du Forum des Associations. Il est donc important de signaler tout changement dès à présent. Aucune modification ne pourra ensuite être effectuée avant l'édition de l'année prochaine...

Infos : Service Vie Associative
04.94.01.56.86 / 04.94.01.46.58
vie-associative@villedelacrau.fr



UNE EXPO PHOTO A PARTIR DU LUNDI 19 JUILLET

L'Office de Tourisme accueillera l'expo photo du craurois Jérôme GIULI, à compter du 19 juillet. Cette expo était initialement prévue en novembre 2020, mais a malheureusement dû être reportée en raison des mesures de confinement et de restrictions sanitaires.

Vous pourrez donc admirer ces très belles prises de vue mettant en valeur les paysages de notre ville durant l'été, aux horaires d'ouverture de l'Office.

TRANSPORTS SCOLAIRES : Modalités d'inscription et de renouvellement des titres

Vous trouverez ci-après le détail des différentes formalités, en fonction du type d'établissement scolaire fréquenté par votre enfant :

Ecoles maternelles et élémentaires

Le transport scolaire est gratuit pour les enfants craurois fréquentant les écoles maternelles et élémentaires. Les démarches relatives à l'inscription et au renouvellement d'inscription sont à effectuer auprès du Service Enfance, Jeunesse et Sport situé à la Mairie Annexe de La Crau (15, Boulevard de la République).

Attention ! L'inscription est obligatoirement à renouveler pour chaque année scolaire, même si la carte de l'enfant n'a pas atteint sa date de fin de validité.

Les documents à fournir sont :

- un formulaire d'inscription (info en Mairie Annexe),
- une photo d'identité de l'enfant (pour une 1ère demande).

Collège du Fenouillet

L'accès au transport scolaire pour les collégiens nécessitant un abonnement, le dépôt du dossier et le règlement de l'abonnement annuel (15 euros) doivent être effectués directement auprès du Réseau Mistral.

Le Service Enfance, Jeunesse et Sport peut vous renseigner sur les circuits et horaires ainsi que sur la constitution du dossier d'inscription.

Lycéens et étudiants

Les lycéens et étudiants doivent également souscrire un abonnement annuel donnant accès à l'ensemble des lignes. Le dossier d'inscription et le règlement de l'abonnement doivent donc être effectués auprès du Réseau Mistral.

INFOS UTILES

✓ Service Enfance, Jeunesse et Sport

Mairie Annexe de La Crau - 15, Boulevard de la République
Tél : 04.94.01.56.86 ou 04.94.01.46.58

✓ Agence de Hyères du Réseau Mistral

Rotonde du Park Hôtel - Avenue de Belgique
(dans les locaux de l'Office de Tourisme)

Horaires : du lundi au vendredi, de 9h à 12h45 et de 14h30 à 16h45

✓ Agence mobile du Réseau Mistral

Présence une fois par mois à La Crau - Place Victor Hugo, le mercredi matin de 8h30 à 12h (les prochaines permanences sont prévues les mercredis 7 juillet, 25 août, 1^{er} et 8 septembre 2021)

✓ Contacts Réseau Mistral

Tél : 04.94.03.87.03

Site internet : www.reseaumistral.com



TRANSPORTS



Elodie TESSORE

Adjointe au Maire déléguée
à la restauration, aux transports
et aux affaires scolaires

LE RESEAU MISTRAL À L'HEURE D'ÉTÉ

Les transports en commun de la Métropole s'adaptent à la saison d'été : nouvelles lignes, services le dimanche, horaires prolongés, ... Tout est fait pour faciliter la mobilité des usagers et des touristes, notamment en soirée. Les jeudi, vendredi et samedi soir, les Nocturnes sont de retour de 21h à 1h du matin, avec une nouveauté : la descente entre deux arrêts à partir de 22h, pour plus de sécurité.

Un été en bus avec le Réseau Mistral, pour des vacances en mobilité « verte et écoresponsable » !

Plus d'infos :

www.reseaumistral.com





Christian LESCURE

Conseiller Municipal délégué
au Développement Economique,
Commerce, Artisanat, Foires
et Marchés

L'ATELIER D'ANGÈLE

Infirmière libérale de métier, Sabrina URIBE vient également de créer son entreprise artisanale qu'elle exerce désormais une semaine sur deux. Cette double activité lui permet ainsi d'assouvir sa passion créatrice démarrée au lycée d'Aix-en-Provence, où elle a pu suivre une formation en arts plastiques et en théâtre.

Sabrina propose ainsi ses créations sous la marque « L'Atelier d'Angèle ». Elle confectionne des bijoux uniques et originaux : en plaqué or et argent, mais aussi fantaisie à base d'éléments modelés à la main et cuits au four, à base de résine, avec inclusion de colorants, de photos ou d'images, de fleurs séchées, plumes, coquillages, etc.

Sabrina travaille par ailleurs des matières telles que le plâtre avec lequel elle réalise des objets décors et des galets peints. Elle fait également de la peinture sur toile, des porte-clés en résine ou en bois, de la poterie...

Vous pouvez retrouver ses créations en ligne sur sa page Facebook et son site internet, ainsi que dans certains commerces, notamment à « La Cordonnerie » à La Crau. Elle sera enfin présente sur les marchés nocturnes organisés cet été en centre-ville par les Vitrites de La Crau.

Tel : 06.10.20.34.68
Mail : uribe.sabrina@orange.fr
Site internet :
www.latelierdangele.com
Facebook : L'atelier d'Angèle –
Sabrina Uribe



VOTRECHEZVOUS83

Après une première carrière en tant qu'institutrice, Céline BOSC a souhaité prendre une nouvelle orientation professionnelle. Elle a donc suivi une formation diplômante et vient de créer son entreprise spécialisée en décoration d'intérieur. Vous avez un projet d'aménagement ou de réaménagement pour votre habitation dans son ensemble, ou pour une pièce seulement ? Vous souhaitez changer d'ambiance ? Céline peut vous accompagner et vous proposer des solutions d'agencement et de décoration adaptées à vos envies et vos besoins. Pour un rendu plus réaliste, elle peut modéliser votre projet en 3D et vous permettre de le visualiser très facilement.

Céline peut également effectuer du home staging, afin de valoriser votre bien immobilier et ainsi favoriser sa vente.

Précisons enfin qu'elle travaille en collaboration avec son époux, entrepreneur en rénovation qui peut intervenir pour la mise en œuvre de chaque projet.



Tel : 06.65.24.15.48
Mail : votrechezvous83@gmail.com
Site internet : www.reverrealite3d.com
Facebook / Instagram : @votrechezvous83

GREEN DREAM

Elodie et Marc vous accueillent dans cette boutique spécialisée dans les produits de bien-être à base de CBD, située à l'Espace Charlotte. Le CBD est une molécule non psychoactive issue du chanvre, ce qui le rend propre à la consommation dans un cadre légal. Ses vertus médicinales sont reconnues, notamment pour apaiser les douleurs musculaires et articulaires, le stress ou les angoisses. Il peut même être utilisé en complément de traitements thérapeutiques, dans le cadre de certaines pathologies et avec accompagnement médical.

Green Dream vous propose plusieurs gammes de produits, parmi lesquelles :

- Thés, infusions et miel d'acacia bio ;
- Huiles de massage (musculaires, tonifiantes ou relaxantes) confectionnées par Elodie, diplômée en cosmétologie, et qui sont sans additif, sans conservateur et sans produit chimique ;
- Bougies
- Huile de chanvre « full spectrum » sous forme de gouttes à ingérer (concentration de 5 à 30 %) ;
- Cigarettes électroniques et e-liquides sans nicotine.



Ouvert du lundi au samedi, de 11h à 13h et de 15h à 19h
Espace Charlotte – Centre commercial Lidl
Tel : 06.12.31.14.06
Site internet : www.greendream-cbd.fr
Facebook : Greendream

DEVELOPPEMENT ECO

CRÊPERIE LA CRAU : Changement d'adresse

Depuis le 19 mai dernier, Adeline et Jérémy vous accueillent au n°5 de l'Avenue Lieutenant Jean Toucas. Ils ont mis à profit la période de fermeture obligatoire due à la crise sanitaire, pour déménager et réaménager leur nouveau local.

Le concept reste bien évidemment le même, à savoir une carte composée de galettes salées et de crêpes sucrées pour tous les goûts (des plus classiques aux plus innovantes...), entièrement faites maison et élaborées avec des produits frais.

Une grande nouveauté a tout de même son importance ! En effet, l'établissement dispose désormais d'une très belle terrasse décorée et ombragée, à l'arrière de la salle. Les clients apprécieront forcément, ceci d'autant plus qu'Adeline et Jérémy projettent d'y organiser prochainement des soirées musicales ! Des privatisations de cette terrasse sont par ailleurs possibles dans le cadre d'événements tels que vins d'honneur, anniversaires, réceptions, etc.

Rajoutons enfin que la Crêperie de La Crau travaille en collaboration avec un maître-glacier et a donc intégré à sa carte une large gamme de glaces et sorbets artisanaux.



Ouvert le lundi midi ; midi et soir le mardi, jeudi, vendredi, samedi ; fermé le mercredi et le dimanche
5 Avenue Lieutenant Jean Toucas
Tel : 04.94.28.82.76
Site internet : www.creperielacrau.fr
Facebook / Instagram : @creperielacrau

UN LOCAL ATTRIBUÉ PAR LA VILLE

La Ville de La Crau a en fait racheté la propriété commerciale du local situé à cette adresse du n°5 de l'Avenue Lieutenant Jean Toucas, suite à la fermeture du dernier commerce occupant. Une sous-location du bail commercial a été établie avec la Crêperie de La Crau et a donc permis son transfert dans un local plus adapté à son activité et, de fait, le maintien de ce restaurant en centre-ville.

Cette opération illustre bien la volonté municipale de redynamiser le centre-ville, en favorisant le maintien et l'installation de commerces de proximité. La mise en place prochaine du droit de préemption commercial représentera un moyen supplémentaire important pour la Commune de continuer à œuvrer en ce sens...

LE TOP DES ARTISANS

39 prestations de services recommandées par les artisans pour les artisans !



La Ville de La Crau adhère depuis 2017 à la Charte de Soutien à l'Activité Economique mise en place par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CAMAR) de la Région PACA et relaie à ce titre l'ensemble de ses actions.

L'une des missions de la CMAR PACA est de proposer des prestations adaptées et personnalisées aux besoins des artisans et notamment à leurs objectifs de développement. Et parce qu'il est essentiel d'aider les entreprises artisanales à concentrer leurs efforts sur leur savoir-faire et leurs outils de production, il est nécessaire de mettre à leur disposition des outils pratiques, efficaces et clefs en main. C'est ce que la CMAR leur propose avec la sélection « Les Tops des Artisans » : 39 prestations de services pensées pour optimiser l'activité des artisans et améliorer le quotidien des chefs d'entreprise.

Les prestations ont été sélectionnées par un panel représentatif composé de 1000 artisans de la région. Elles sont véritablement représentatives de la diversité de l'offre de services de la CMAR PACA, qui accompagne ses ressortissants sur toutes les thématiques liées au fonctionnement et aux étapes clefs de la vie d'une entreprise artisanale : création, gestion,

juridique, commercial, innovation, développement...

Dispensées par une équipe de Meilleurs Ouvriers de France, chercheurs et experts, les prestations ont été pensées pour améliorer le quotidien des chefs d'entreprise et correspondent à des besoins d'accompagnement identifiés par le plus grand nombre.

Les prestations sont ainsi classées en huit thèmes :

- ✓ S'engager dans l'apprentissage
- ✓ Entreprendre dans l'artisanat
- ✓ Piloter et sécuriser mon activité
- ✓ Vendre plus et mieux
- ✓ Développer mon entreprise
- ✓ Faire le point
- ✓ Trouver un repreneur

Notons que cette sélection constitue une porte d'entrée vers l'ensemble de l'offre globale de services de la CMAR, encore plus large et riche de 300 accompagnements adaptés à chaque situation individuelle.

Pour + d'Infos :

- ✓ www.cmarpaca.fr
- ✓ CMAR PACA – Agence du Var
Avenue des Frères Lumières CS 70 558, 83041 TOULON Cedex 9
Tél. : 04 94 61 99 00 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h)
contact83@cmar-paca.fr

LES INFOS DES VITRINES DE LA CRAU

L'association des commerçants et professionnels « Les Vitrines de La Crau » participera cet été à l'animation du centre-ville et vous donne rendez-vous pour deux marchés artisanaux.

Notez bien les dates dans votre agenda !

Mardi 20 juillet & Mardi 10 août

Place Victor Hugo et Avenue Lieutenant Jean Toucas

De 19h à 23h

Avec exposants artisanaux, créateurs, producteurs locaux, animations et possibilités de restauration sur place.

Infos : 06.56.69.13.19
vitrineslacrau@gmail.com
et www.vitrineslacrau.fr



PLAN CANICULE :

Pensez à vous inscrire ou à inscrire vos proches sur le registre des personnes fragiles et isolées !

Le registre des personnes fragiles et isolées est constitué et géré tout au long de l'année par le centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Il permet de contacter rapidement les personnes inscrites en cas d'événement exceptionnel (en période de confinement par exemple...), de risque lié à la canicule ou au grand froid, etc. L'objectif est de s'assurer de leur bonne santé, mais aussi de les questionner sur leur moral, leurs besoins éventuels et de déclencher, si besoin, l'aide la plus appropriée.

Peuvent être recensées sur ce registre les personnes âgées de 65 ans et plus,

les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes reconnues handicapées.

L'inscription est facultative et basée sur le volontariat. Elle peut être faite par la personne elle-même, par son représentant légal ou par un tiers (proche, médecin, services sociaux).

Précisons enfin que le registre est soumis aux règles de confidentialité et de droit d'accès et de rectification par les intéressés des informations qui les concernent.



Compte tenu du risque Canicule à prévoir pour cette période estivale, n'hésitez pas à utiliser le coupon ci-après pour vous inscrire ou inscrire vos proches. Ce coupon est à retourner au CCAS (Mairie Annexe - 15, Boulevard de la République 83260 La Crau).

PLAN CANICULE

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES ET ISOLÉES 2021

NOM : PRÉNOM :
 DATE DE NAISSANCE : TÉLÉPHONE :
 ADRESSE : LA CRAU (VAR)

PRÉCISION : (cocher la case qui vous concerne)

- Personne de plus de 65 ans
- Personne de plus de 60 ans et inapte au travail
- Personne adulte handicapée

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM : PRÉNOM :
 QUALITÉ : TÉLÉPHONE :
 ADRESSE :

DE QUELS SOINS BÉNÉFICIEZ-VOUS ACTUELLEMENT ?

	Nom de la personne	Nom de l'organisme	Téléphone
Aide ménagère			
Infirmier			
Portage des repas			
Téléalarme			
Tierce personne			

AUTRE ELEMENT IMPORTANT, VOIRE VITAL, A NOUS COMMUNIQUER, NOTAMMENT LIÉ A VOTRE SANTÉ

.....

LA CRAU, LE

Signature, nom et qualité du rédacteur de ce document s'il est différent du demandeur

Signature du demandeur qui reconnaît avoir été informé des conditions de son inscription sur le registre





Jean-Pierre EMERIC

Adjoint au Maire
et Conseiller Métropolitain
délégué à la voirie
et aux espaces publics



Elodie TESSORE

Adjointe au Maire déléguée
au travaux de maintenance et
entretien des établissements
scolaires

AVENUE JEAN MONNET – LA MOUTONNE

Les travaux de requalification de l'Avenue Jean Monnet débutent fin juin. Cette 1^{ère} tranche concernera la portion de voie située en direction d'Hyères, entre les intersections avec la Rue du Vignoble et la Rue Jean Mermoz.

Le chantier s'étendra sur une durée de 8 mois environ et démarrera avec la création du réseau pluvial. Après une pause au mois d'août, il reprendra la 2^{ème} semaine de septembre. Dès lors, seront réalisées :

- ✓ la reprise des trottoirs,
- ✓ la réfection de la chaussée,
- ✓ la création d'un espace partagé sécurisé, dédié à la circulation des piétons et vélos,
- ✓ la création d'un rond-point à l'intersection de l'avenue avec l'Allée des Cistes et la Rue de la Haute Durande,
- ✓ la reprise de l'ensemble du réseau d'éclairage public,
- ✓ la création et le réaménagement d'espaces verts.

Des restrictions de la circulation sont à prévoir tout au long de la période des travaux.



AVENUE DE LA LIBÉRATION

La phase des travaux de réfection des réseaux d'assainissement et d'eau potable est terminée. Le chantier se poursuivra dès le début du mois de septembre avec les travaux d'enfouissement des réseaux aériens (électricité, téléphone et fibre), ceci pour une durée de 6 mois environ.

Les travaux de reprise des trottoirs et de la chaussée interviendront dans un dernier temps.

AVENUE DE LA GARE

La dernière phase des travaux de l'Avenue de la Gare concerne la portion située entre le nouveau rond-point et l'Avenue Lieutenant Jean Toucas. Ont été réalisées :

- ✓ la réfection des trottoirs et de la chaussée,
- ✓ la création de places supplémentaires de stationnement,
- ✓ la plantation d'un alignement d'arbres.

Le lien est ainsi fait entre les deux voies qui sont désormais intégralement requalifiées.



CHEMIN DES COUGOURDONS

Il a été procédé à l'élargissement à 8 mètres du Chemin des Cougourdons, de l'intersection avec la RD 29 jusqu'au hameau. Cet élargissement permettra de sécuriser l'accès à la RD 29, notamment dans la perspective de la création d'un lotissement.

Une fois les travaux d'aménagement du lotissement terminés, une nouvelle phase de travaux pourra être engagée avec :

- ✓ l'enfouissement des réseaux aériens (électricité, télécommunications),
- ✓ la création d'un réseau d'éclairage public,
- ✓ la reprise de la chaussée avec pose d'un enrobé.



ENTRETIEN ET RÉFECTION DU BÉAL

Comme chaque année avant l'été, il a été procédé au nettoyage et au curage du Canal Jean Natte ou « Béal ». Cette période a été également mise à profit, afin de mettre en œuvre des travaux de réfection du radier, c'est-à-dire du fond du canal. Une portion de 150 mètres, située Chemin de Modigliani, a ainsi été intégralement reprise.



ÉCOLE LOUIS PALAZY – LA MOUTONNE

Une nouvelle aire de jeux a été créée dans la cour de l'école maternelle Louis Palazy. Cette installation s'est accompagnée de travaux de réfection du mur de clôture de l'école.





Hervé CILIA
Adjoint au Maire
délégué à la sécurité et
aux risques majeurs



Stéphane POUGET
Conseiller Municipal délégué
Gestion des véhicules et
engins, du parc d'outillage
et du matériel technique.
Ferronnerie

*Remise des clés du véhicule par
Christian SIMON, Maire de La Crau,
et Stéphane POUGET,
Conseiller Municipal délégué,
à Gilles FERNANDO,
Chef de la Police Municipale,
en présence de Patricia ARNOULD,
Anne-Marie METAL et Hervé CILIA,
Maire-Adjoints, et d'Alain MARTINATO,
agent en charge de la Police
de l'Environnement.*



UN VÉHICULE AFFECTÉ A LA POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

Un service de Police de l'Environnement a été créé au sein de la Police Municipale de La Crau. Sa mission principale est de surveiller le domaine public et de prévenir les atteintes à l'environnement et les actes d'incivisme.

Concrètement, les agents du service peuvent intervenir dans trois domaines principaux :

- ✓ Propreté et environnement : dépôts sauvages d'ordures ménagères ou d'encombrants, déchets dangereux, déjections canines, etc.
- ✓ Préservation des espaces naturels : obligation légale de débroussaillage, contrôle de l'utilisation du feu, entretien des cours d'eau, etc.
- ✓ Respect de la réglementation sur les animaux : divagation des animaux, déclaration des chiens dangereux, etc.

La Police de l'Environnement dispose depuis peu d'un véhicule neuf pour faciliter l'accomplissement de ces missions. Soulignons que ce véhicule a été spécialement aménagé de cages pour le transfert des animaux errants vers les refuges d'accueil.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous vous absentez cet été de votre domicile ? Avant de partir en vacances, sachez que vous pouvez signaler votre départ au Service de Police Municipale de La Crau, dans le cadre de l'opération Tranquillité Vacances.

De quoi s'agit-il ?

Cette opération permet aux vacanciers de s'assurer de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées de jour comme de nuit et en semaine comme le week-end, pour une période de 2 mois maximum.

En cas d'anomalie (tentative d'effraction ou effraction), vous êtes prévenu soit directement, soit par une personne de confiance préalablement désignée, afin de pouvoir agir au plus vite et de limiter le préjudice subi (remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.).

Comment procéder ?

Pour bénéficier de ce service, il faut en faire la demande au moins 48h avant votre départ. Vous pouvez télécharger le formulaire correspondant en ligne sur le site de la ville, www.villedelacrau.fr (rubrique Démarches / Police Sécurité) et le déposer dûment complété et signé directement au Service de Police Municipale.

En cas de vacances interrompues, veuillez bien à prévenir le service de votre retour anticipé.

Quelques conseils avant de partir

Voici quelques conseils utiles afin de limiter les risques liés aux cambriolages :

- ✓ Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, gardien...).
- ✓ Ne laissez pas le courrier s'accumuler dans votre boîte aux lettres : faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance.
- ✓ Transférer votre ligne téléphonique fixe vers un autre numéro auquel une personne pourra répondre (numéro de mobile par exemple).
- ✓ Confiez à un proche le soin de passer dans votre logement pour ouvrir les volets, allumer une lampe... (possibilité d'utilisation d'un programmeur pour la lumière, la télévision ou la radio).
- ✓ Ne communiquez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ SÉNIORS

Les personnes de plus de 65 ans sont malheureusement victimes des deux tiers des vols par ruse et de près d'un tiers des cambriolages d'habitations. Sur la base de ce constat, et pour remédier à cette situation, la Ville de La Crau adhère au dispositif « Tranquillité Seniors » en partenariat avec la Brigade de Gendarmerie d'Hyères.

Présentation du dispositif

«Tranquillité Seniors» permet aux personnes âgées particulièrement vulnérables et isolées de se signaler, mais aussi aux services de Police Municipale et/ou de Gendarmerie de repérer les situations compliquées et de cibler leurs actions, notamment en matière de cambriolages.

Les personnes inscrites bénéficient ainsi de patrouilles inopinées, organisées aux abords de leur domicile, de jour comme de nuit. En cas de grande vulnérabilité, des visites peuvent même être planifiées.

Comment s'inscrire ?

Toute personne âgée isolée de plus de 65 ans peut s'inscrire en complétant le formulaire disponible en ligne sur le site www.villedelacrau.fr (rubrique Démarches / Police Sécurité) ou directement à l'Accueil du Service de Police Municipale. Une rencontre est ensuite organisée au domicile de l'intéressé(e) afin d'évaluer ses besoins et de lui transmettre les conseils élémentaires de prévention.

Quelques conseils pratiques de prudence

Au quotidien, des bons réflexes de même que des gestes simples peuvent être mis en œuvre afin d'anticiper et réduire les risques.

✓ Des gestes simples

- Gardez à proximité de votre téléphone les numéros d'appels utiles ou mémorisez-les directement dans celui-ci ;
- La nuit, un téléphone installé près de votre lit vous évitera des déplacements inutiles (gardez à votre portée une lampe de poche) ;
- Envisagez si nécessaire l'installation d'un système de téléassistance (renseignements possibles auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville).

✓ Se protéger des cambriolages

La dissuasion des cambrioleurs commence par une bonne protection de votre domicile :

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur ;
- Installez des équipements adaptés (volets aux fenêtres, grilles, éclairage automatique, alarme...);
- Changez les serrures lorsque vous emménagez ou perdez vos clés ;
- Fermez votre porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous ;
- Ne laissez jamais vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres ;
- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte bancaire, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur visibles des fenêtres.

✓ Se prémunir contre le vol à la fausse qualité

SÉCURITÉ

- Utilisez systématiquement le judas et/ou l'entrebâilleur avant d'ouvrir à quelqu'un ;
- Exigez une pièce d'identité, une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention, si un individu se présente comme un professionnel, même s'il est en uniforme. En cas de doute ne le laissez pas entrer chez vous. Ne soyez pas seul si vous le faites entrer ;
- Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours.

✓ Les dangers d'internet

- Protégez votre ordinateur avec un logiciel antivirus régulièrement mis à jour ;
- Réalisez vos achats sur des sites de confiance (adresse commençant par « https ») ;
- Ne répondez jamais à un courriel d'un établissement bancaire vous demandant vos identifiants ou vos coordonnées bancaires.

✓ Les vols à l'arraché

- Portez votre sac à main fermé, de préférence en bandoulière ;
- Placez de préférence vos valeurs ou votre portefeuille dans la poche intérieure de votre manteau ;
- Marchez toujours face aux voitures, hors des zones d'ombre et plus près du mur que de la route, en tenant votre sac du côté opposé à la chaussée ;
- En cas de doute sur un individu, rapprochez-vous des autres passants ou entrez dans un lieu animé.

✓ Les vols au distributeur de billets

- N'inscrivez pas votre code confidentiel de carte bancaire dans votre portefeuille ;
- Ne vous laissez pas distraire par un inconnu et méfiez-vous des personnes qui proposent leur aide. Ne tapez pas votre code devant elles ;
- Si votre carte bancaire est « avalée » par le distributeur, patientez quelques instants pour être sûr qu'elle ne ressorte pas, puis signalez-le à votre banque et faites opposition si nécessaire.

Pour plus d'infos sur les opérations

« Tranquillité Vacances » et « Tranquillité Seniors » :

www.interieur.gouv.fr

Numéros utiles :

Brigade de Gendarmerie d'Hyères - 04.94.12.15.70

Police Municipale de La Crau : 04.94.01.56.81

Urgences : 17

MANIFESTATIONS ESTIVALES



Christian DAMPENON
Conseiller Municipal délégué
à la programmation et vie
associative culturelle



Emmanuel BIELECKI
Conseiller Municipal délégué à
la programmation festive et vie
associative événementielle



A La Crau cet été, pour voyager,
le mieux c'est de rester !



Vive l'été !

Avec l'amélioration du contexte sanitaire, nous pouvons envisager de passer un été « presque » normal...

Concerts et spectacles gratuits, repas à thèmes conviviaux, feux d'artifice, mais aussi concours de boules et nombreuses animations festives ponctueront agréablement votre été craurois.

N'oubliez pas également vos marchés hebdomadaires à La Crau et à La Moutonne, de même que les deux marchés nocturnes des Vitrites de La Crau qui animeront les rues du centre-ville.

Voici un aperçu des temps forts de cette programmation estivale 2021. Vous en retrouverez tous les détails dans le guide joint en supplément.

Nous vous souhaitons bien évidemment un très bel été à toutes et à tous !



MANIFESTATIONS ESTIVALES



DES CONCERTS

Le GRAND concert de l'été du Collectif Métissé

Vendredi 16 juillet



Jazz My Soul

Vendredi 13 août



Concert Jazz New Orleans

Dimanche 22 août



DES SPECTACLES

« PUJOL sort les dossiers », spectacle humour d'Yves PUJOL

Vendredi 5 juillet



« TOP HIT 80 »

avec les plus grands tubes français des années 80

Vendredi 23 juillet



La Tournée du Rire 100% Sud

L'humoriste Marco PAOLO sera entouré de Patrick GA-DAIS (mentaliste humoriste), d'Alain COQUIN'S (Cabaret burlesque), d'Erick BAERT (l'OVNI de l'imitation) et de Babarudy (stand up).

Mercredi 28 juillet



Grande Finale - tournée estivale Route 83

Proposée et animée par Michel MITRAN, avec le comédien-mime Patrick COTTET-MOINE, les chanteuses Joëlle SAVINIEN et Nadia BABA et le chanteur Sébastien EL CHATO.

Vendredi 27 août



DU SPORT BOULISTE !

5^{ème} National La Crau au Jeu Provençal

Du 31 juillet au 2 août



Des concours de boules

Tout l'été, à La Crau et à La Moutonne



DES FESTIVALS

Théâtre dans la Vigne

Du 24 au 30 juillet au Domaine de La Navarre



Le Festival des P'tits Bonheurs

Avec notamment Gérald DAHAN, Smaïn, Tex, Eric COLLADO, Anthony JOUBERT, Benjy DOTTI et Jovany

Du 9 au 15 août au Domaine La Marseillaise



DES REPAS À THÈME

Lasagnes, paëlla, soupe au pistou...

À La Crau avec le Comité Officiel des Fêtes de La Crau et à La Moutonne



SANS OUBLIER...

Les feux d'artifice

À La Crau (Parc du Béal), samedi 3 juillet

À La Moutonne (Stade de l'Estagnol), dimanche 8 août



La Fête de La Crau

Du 2 au 4 juillet

(fête foraine du 1^{er} au 5 juillet)



Les marchés artisanaux nocturnes

Avec « Les Vitrites de La Crau »

Les mardis 20 juillet et 10 août



La Fête de La Moutonne

Du 6 au 8 août



La Fête de la Libération

Avec cérémonies, repas-spectacle, défilé de véhicules militaires anciens et concert de jazz

Dimanche 22 août



ET TOUJOURS...

Les Marchés hebdomadaires

À La Crau, le mercredi et le dimanche matin

À La Moutonne, le samedi matin

PRÉVENTION INCENDIE

COMITÉ COMMUNAL DES FEUX DE FORÊTS

Préparation de la saison estivale

Afin de préparer au mieux la saison estivale, Catherine DURAND, Conseillère municipale en charge du Comité Communal des Feux de Forêts (CCFF) a réuni, le 11 juin dernier, l'ensemble des bénévoles à l'Espace Culturel Jean-Paul Mauric, en présence notamment de Gilles AL-LIONE, Président de l'Association Départementale des CCFF.

Pour rappel, le CCFF fait partie intégrante de la chaîne de prévention et de lutte contre les incendies de forêt. A ce titre, il peut notamment :

- ✓ intervenir sur des feux naissants d'étendue limitée
- ✓ guider et assister les secours grâce à la connaissance du terrain
- ✓ surveiller les massifs par des patrouilles
- ✓ informer et sensibiliser le public sur le risque incendie et veiller à l'application des consignes de débroussaillage.

Cette réunion a permis également de détailler les différentes actions mises en œuvre par le CCFF, à savoir :

- ✓ Actions de formation théoriques et pratiques pour les nouvelles recrues, mais aussi pour 6 chauffeurs en interne,
- ✓ Actions de sensibilisation auprès des plus jeunes dans les centres de loisirs du JIS et de la commune,
- ✓ Restructuration interne de l'association, avec création d'ateliers (équipement, formation, secrétariat...)

Soulignons enfin que le CCFF comprend actuellement 35 bénévoles. Tous seront mobilisés sur le terrain, pendant les mois de juillet et d'août, pour participer à la protection des massifs de la Commune. Leur engagement et leur dévouement mérite donc d'être particulièrement salué...

UN QR CODE A L'ENTRÉE DE CHAQUE MASSIF DE LA COMMUNE

Afin d'informer au mieux le public sur les restrictions éventuelles d'accès aux massifs forestiers (voir article ci-après concernant la réglementation en vigueur), des panneaux d'information ont été placés à l'entrée de chaque massif situé sur le territoire communal. Chaque panneau comporte un QR Code qui permet d'accéder directement à la carte d'aléas en ligne sur le site internet de la Préfecture du Var. La couleur du jour sera également affichée sur ces panneaux et fera l'objet d'une actualisation quotidienne.



Hervé CILIA

Adjoint au Maire
délégué à la sécurité et
aux risques majeurs



Catherine DURAND

Conseillère Municipale
déléguée au CCFF



L'ACCÈS AUX MASSIFS FORESTIERS

Attention ! Durant l'été (et plus précisément du 21 juin au 30 septembre), l'accès aux massifs forestiers est strictement réglementé. Une carte est publiée, chaque jour avant 19h pour la journée du lendemain, sur le site de la Préfecture du Var (www.var.gouv.fr), afin d'informer le public sur le niveau de risque de feu de forêt et sur les possibilités d'accès aux 9 massifs varois.

Nous pouvons toutes et tous participer à la protection de nos forêts simplement en respectant ces consignes d'accès, définies selon le code couleur suivant :

Couleur Verte :

Niveau de risque incendie léger, il convient malgré tout de faire preuve de prudence

Couleur jaune :

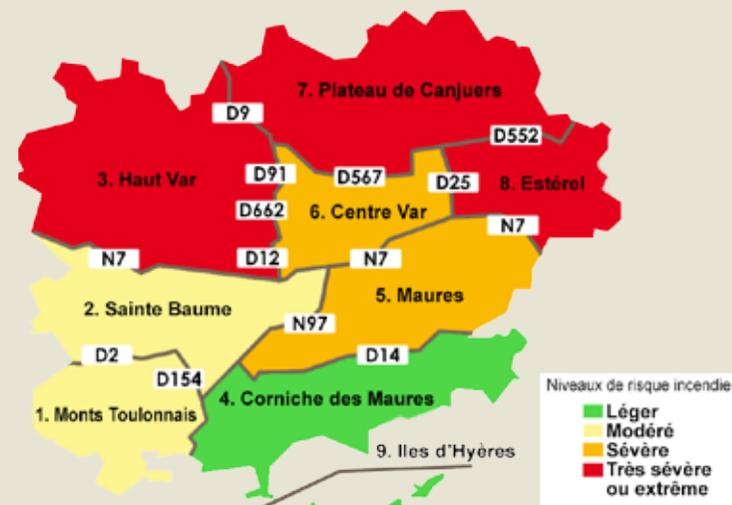
Niveau de risque incendie modéré, la prudence est encore recommandée

Couleur orange :

Niveau de risque incendie sévère, la pénétration dans les massifs est déconseillée

Couleur rouge :

Niveau de risque incendie très sévère ou extrême ; l'accès et la présence du public de même que la réalisation de travaux dans les massifs sont interdits.





VITICULTURE

LUTTE OBLIGATOIRE CONTRE LA FLAVESCENCE DORÉE DE LA VIGNE

La flavescence dorée de la vigne, maladie à phytoplasme, génère des dégâts importants dans les vignobles. Cette maladie, qui provoque un dépérissement des ceps, est diffusée par un insecte vecteur, la cicadelle *Scaphoideus titanus*, et par la mise en circulation de plants contaminés.

Dans notre région, la flavescence dorée a été détectée pour la première fois en 2002, dans le nord du Vaucluse et s'est étendue rapidement. Plus de 67 000 ha, représentant plus de 70% du vignoble régional, étaient classés en périmètre de lutte obligatoire en 2020.

L'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2021 reprend les principes et l'organisation de la lutte en Région Sud-PACA. Outre les mesures de traitement à effectuer dans les zones classées en périmètre de lutte obligatoire, il préconise également des mesures de surveillance. Dans ce cadre, tout propriétaire ou détenteur de vignes est tenu d'assurer une surveillance générale de celles-ci sur tout le territoire national. En cas de présence ou suspicion de présence de symptômes de flavescence dorée, il doit en faire la déclaration immédiatement auprès des services régionaux chargés de la protection des végétaux à l'adresse mail suivante : sral.draaf-paca@agriculture.gouv.fr.

Pour consulter l'arrêté préfectoral et pour de plus amples informations, vous pouvez vous connecter sur le site internet de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt : <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

CHARANCON NOIR DU FIGUIER

APPEL A UNE EXTRÊME VIGILANCE

La culture des figuiers est une culture emblématique du terroir craurois. Le territoire communal est d'ailleurs inscrit dans l'aire d'appellation Figue de Solliès.

Malheureusement, une explosion du charançon noir du figuier a été détectée chez les particuliers, ce qui représente un fort risque d'impact sur l'ensemble du bassin de production. Face à ce début de prolifération sur la bordure littorale du Var, la filière et la Chambre d'Agriculture du Var appellent les professionnels et particuliers à une extrême vigilance.

Pour rappel, ce coléoptère pond au niveau du collet (zone entre les racines et le début du tronc) et les larves peuvent occasionner de gros dégâts sous l'écorce. Les premiers symptômes passent parfois inaperçus. Il peut s'agir principalement de présence de sciure au niveau des perforations de ponte. Les individus adultes sont plutôt nocturnes et peuvent provoquer le dépérissement de l'arbre infecté.

Des mesures de prévention existent, notamment par application rigoureuse d'un badigeon blanc sur les troncs, du pied de l'arbre jusqu'aux premières branches dites charpentières, soit une hauteur de 30 à 40 cm. Précisons qu'il existe des badigeons blancs conventionnels (à base de chaux vive) et d'autres homologués en Agriculture Biologique (à base d'argile).

Afin d'éviter toute prolifération de grande ampleur, et donc de préserver le bassin de production, il est essentiel que les particuliers et professionnels signalent toute contamination auprès du Syndicat d'Appellation de la Figue de Solliès et de la Chambre d'Agriculture du Var.

AGRICULTURE



Jean-Pierre EMERIC
Adjoint au Maire délégué
à l'Agriculture
et Conseiller Métropolitain
Toulon Provence
Méditerranée



Contacts :

✓ Syndicat d'Appellation de la Figue de Solliès
Cyril KOINTZ, animateur qualicien : 04.94.28.94.37 –
06.72.36.93.74 – c.kointz_aocfigue@yahoo.fr
✓ Chambre d'Agriculture du Var
Fanny VERNIER, conseillère arboricole : 04.94.99.74.05 –
fanny.vernier@var.chambagri.fr

Pour + d'Infos :

Page Facebook « Alerte Charançon noir du figuier »
Et <https://paca.chambres-agriculture.fr>

Les infos du



RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022

**ACCUEILS DE LOISIRS,
PÉRISCOLAIRE, MERCREDIS,
VACANCES**

**DOSSIERS D'INSCRIPTION
ET DE RENOUVELLEMENT**

disponibles UNIQUEMENT sur le site internet du JIS :
www.jis-lacrau.com **depuis le mardi 1^{er} juin**



(Aucun document ne doit être adressé via le portail famille)

ATTENTION !

Les dossiers d'inscription et/ou de renouvellement pour
les Mercredis de septembre à octobre **sont à retourner
impérativement jusqu'au
VENDREDI 16 JUILLET 2021**

LE JIS RECRUTE ! POUR LA SAISON 2021 / 2022

Pour les petites vacances et le périscolaire
(matin, soir et mercredi).

Titulaire du BPJEPS, BAFD, BAFA, ou autres
diplômes dans l'animation ou équivalent.
Déposez votre C.V et lettre de motivation à
l'accueil du JIS :
« Espace Pluriel »
Bd de la République
83260 La Crau

ou envoyez un mail à :
association@jis-lacrau.com

BILLETTERIE

Accessible à tous, adhérents et non adhérents
Infos à l'accueil du JIS : 04 94 57 81 94

Cinéma Olbia 6,50€
Cinéma Pathé La Garde..... 8,90€

Kiddy Parc :

Entrée dès 13 ans sans manège.. GRATUIT
Entrée enfant (2-12 ans) avec
manège..... 12,00€

Kiddy Parc + Aquafamily :

Entrée de 2 ans à 64 ans..... 17,60€

Aquafamily :

Entrée enfant (0,90 à 1m)
ou sénior + 65 ans..... 6,40€
Entrée enfant à partir de 1m
ou adulte..... 13,60€

Accrobranche ECOPARK La Castille (La Crau) :

Nouveau!

Adulte 13 ans et plus..... 20,50€
Junior 7 à 12 ans..... 16,50€
Enfant 5 à 6 ans et 1,10m..... 11,50€
Mini-parc 2 à 5 ans..... 5,00€

Réservation obligatoire :

par téléphone au 07.60.29.67.89
ou sur ecopark-adventures.com



HORAIRES D'ETE ACCUEIL DU JIS

**du lundi 5 juillet
au vendredi 20 août inclus**

Lundi et Samedi : Fermé
Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi
de 14h à 18h

CONTACTER LE JIS

Tél : 04 94 57 81 94

Email : association@jis-lacrau.com

Retrouvez nos informations
sur le site internet : www.jis-lacrau.com



PRO SAILING TOUR : DU SPECTACLE SUR L'EAU ET BIENTÔT UNE SÉRIE !

Les Ocean Fifty, multicoques de 15 mètres rapides, performants et spectaculaires, seront en rade de Toulon du 29 juillet au 1^{er} août pour une étape du Pro Sailing Tour. Le public pourra admirer les 6 bateaux lors de régates côtières le long du littoral à partir du 30 juillet et au départ de la grande finale Toulon-Brest le 1^{er} août !

La classe des trimarans Multi50 innove aujourd'hui en devenant la classe Ocean Fifty et en lançant le Pro Sailing Tour, un circuit professionnel de courses, dans un format inédit et spectaculaire. Au-delà de la dimension sportive et compétitive, ce circuit est l'occasion de proposer au grand public une série documentaire immersive filmée au cœur de la vie des équipages et des territoires. « *Partager et démocratiser l'univers de la voile sportive* », tel est l'objectif de l'organisateur Upswing Prod, à travers une docu-série en 5 épisodes (un épisode par ville étape) diffusés fin 2021-début 2022 sur Canal +. Teams, coulisses, histoires sportives et humaines, ... tous les ingrédients réunis pour une bonne série, avec comme décor Toulon et sa métropole durant un épisode de 52 mn !

En attendant, rendez-vous fin juillet pour admirer ces multicoques sur le stade nautique exceptionnel de la rade, depuis la côte, ou en direct sur Canal + Sport et dans les journaux de M6.

Partie de Brest au mois de mai, la flotte s'arrêtera à La Rochelle, Las Palmas de Gran Canaria, Marseille avant Toulon et le départ de la grande finale vers Brest. www.prosailingtour.com



AMÉLIORER VOTRE HABITAT AVEC « BIEN CHEZ SOI »



La Métropole TPM vous propose un service gratuit avec des conseils techniques sur la rénovation énergétique, et des aides financières pour certains travaux, en partenariat avec l'Anah, le Département et la Région Sud.

Vous êtes (co)propriétaire d'un logement que vous occupez, que vous louez, ou que vous souhaitez mettre en location ? Ce dispositif vous concerne !

Qui peut bénéficier du programme* ?

- Tout porteur de projet de rénovation énergétique !
- Propriétaires bailleurs en fonction des loyers pratiqués
- Propriétaires occupants de votre résidence principale, selon vos ressources
- Syndicats de copropriétaires avec un projet de rénovation énergétique en parties communes

Quels sont les travaux subventionnés ?

- Travaux de remise aux normes de logements indignes ou dégradés
- Travaux d'économies d'énergie permettant un gain énergétique d'au moins 35%
- Travaux d'adaptation pour le maintien à domicile de personnes âgées ou en situation de handicap
- D'autres avantages !
- Des primes pour la mise en location conventionnée
- Une aide pour la réalisation d'audit énergétique collectif
- Des conseils tout public pour la rénovation énergétique

* Toutes les aides sont soumises à conditions d'attribution

Plus d'info sur www.bienchezsoi.fr ou au 0805 69 23 20 / bienchezsoi-tpm@citemetrie.fr

Jean-Pierre EMERIC
Adjoint au Maire
et Conseiller Métropolitain
délégué à l'Aménagement
du territoire



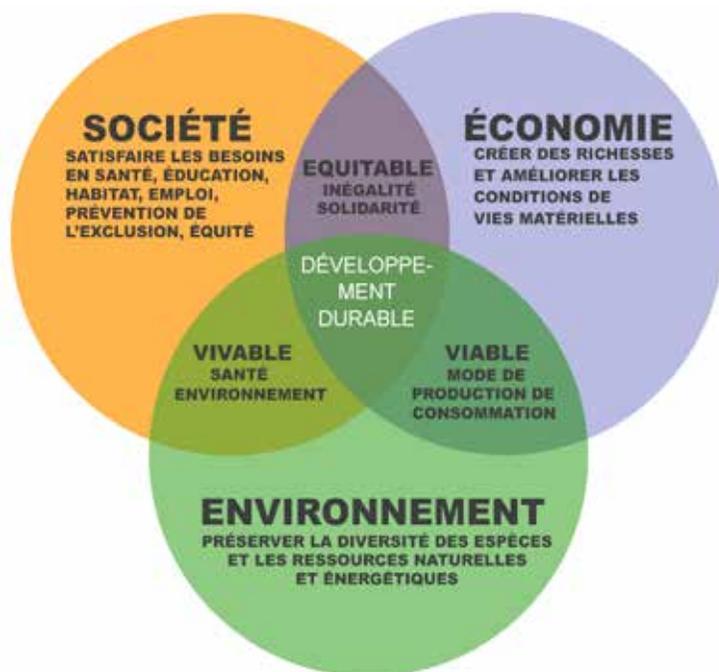
LE POINT SUR... LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME Point n°6

Qu'est-ce-que le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Pièce maîtresse du plan local d'urbanisme (PLU), le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) porte sur le territoire communal et représente la vision politique dans les divers domaines de l'aménagement du territoire. Le PADD compose ainsi le cadre de référence des différentes actions d'aménagement inscrites dans le futur PLU révisé.

Le PADD établit notamment les modalités du développement pour une durée de l'ordre de dix ans à compter de l'arrêt du PLU, soit à l'horizon 2032, en fixant des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Principes du développement durable



Le contenu du PADD est défini par l'article L151-5 du code de l'urbanisme (version à ce jour) :
« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. (...) »

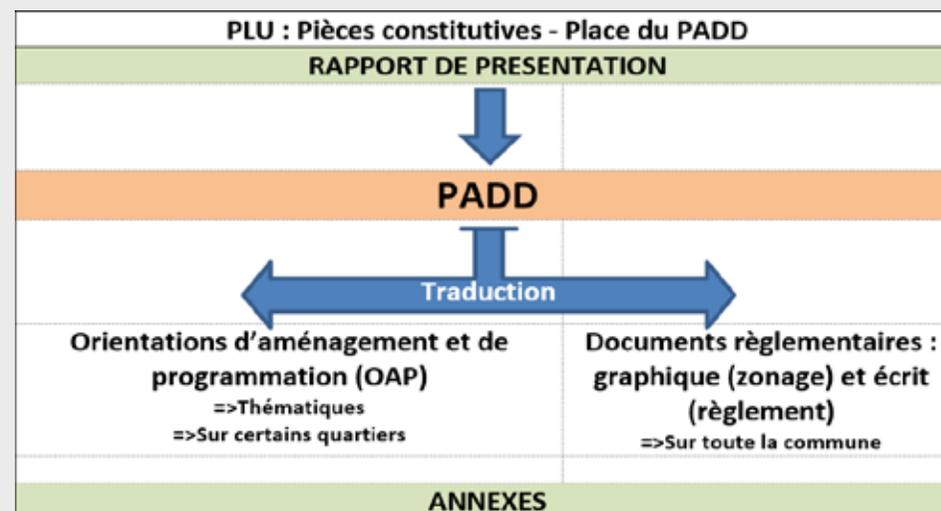
Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) a été créé en même temps que les PLU par la Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi dite « SRU »). Par la suite, divers textes législatifs ont fait évoluer peu ou prou ce contenu. Parmi eux, citons la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi dite « ENE ») qui a renouvelé partiellement l'écriture du contenu du PADD,

en l'encadrant de façon plus précise qu'auparavant. L'évolution la plus récente à ce jour est issue de l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1^{er} du code de l'urbanisme (qui a notamment modernisé le contenu des PLU).

Le contenu du PADD traite des différents domaines de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans la limite des compétences du PLU. Si le contenu du PADD est tenu de respecter les principes généraux qui figurent à l'article du code de l'urbanisme précité, les orientations et les objectifs du PADD doivent être relatifs au territoire communal et être fondés sur ses caractéristiques propres. Il est « ancré » dans ce territoire et fait apparaître les choix d'aménagement locaux.

Les orientations du PADD sont ensuite traduites dans les pièces réglementaires du PLU, ainsi que dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Le PADD impose à ces pièces le respect et la cohérence avec les orientations qu'il définit, comme une sorte de hiérarchie interne au document d'urbanisme.

Bien que la compétence « PLU » ait été transférée en 2018 à la métropole de Toulon-Provence-Méditerranée (TPM), le présent PADD demeure communal, car il résulte de la poursuite de la révision du PLU initiée à l'origine par la ville de La Crau.



Résumé de l'objet du PADD

- Le PADD est, avec le PLU, une création de la Loi SRU du 13 décembre 2000.
- Le PADD constitue le cœur du dossier de PLU, son cadre de référence.
- Il fixe notamment des « objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ».

Le PADD du territoire craurois

Le premier PADD a été établi à l'occasion de l'élaboration du premier PLU de La Crau.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) constitue la deuxième étape de la révision du PLU (après la phase d'établissement du diagnostic et de l'état initial de l'environnement). Il détermine les grandes orientations générales du PLU révisé et fixe les objectifs des politiques publiques en matière d'urbanisme, déplacements, habitat, environnement, économie, équipements, foncier et ressources.

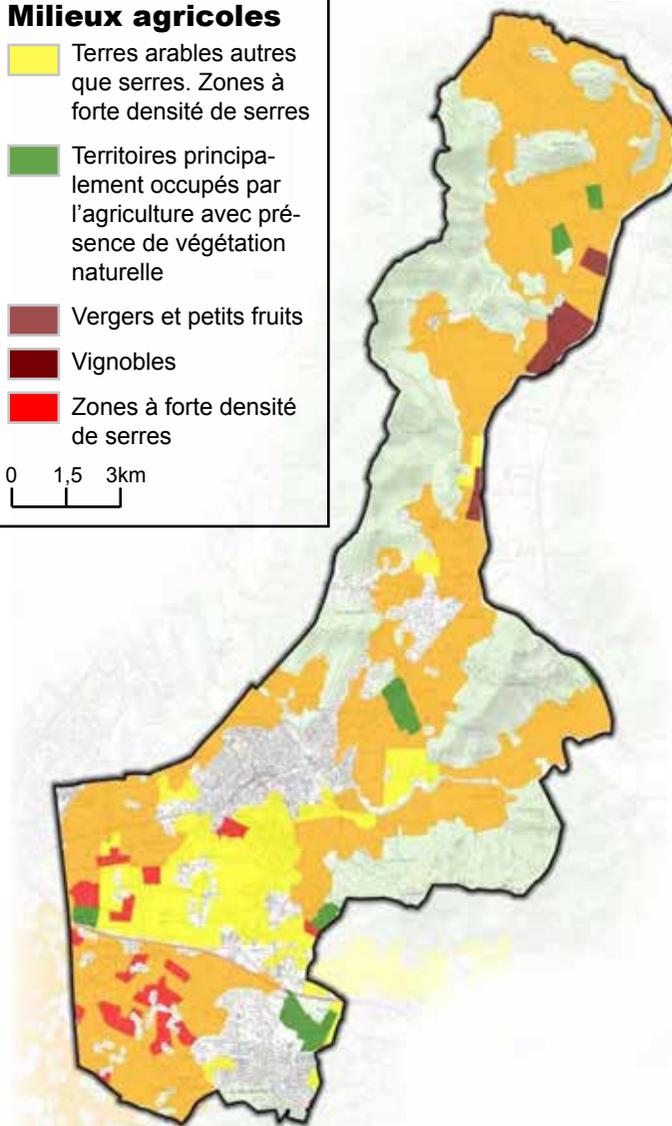
La révision du PADD sera l'occasion d'affirmer un projet visant principalement à :

- Conforter le bien vivre à La Crau, grâce à un objectif de consommation spatiale modéré et un développement maîtrisé, en corrélation avec l'évolution démographique et les besoins d'équipements.
- Soutenir le dynamisme économique et l'emploi, via le commerce et les services en centre urbain et les pôles dédiés aux activités.
- Préserver l'espace agricole (la création d'une zone agricole protégée est à l'étude, parallèlement à la révision du PLU).
- Renforcer ou rétablir les continuités écologiques dans les écarts mais aussi dans la ville (avec notamment la poursuite de la mise en valeur du Béal).

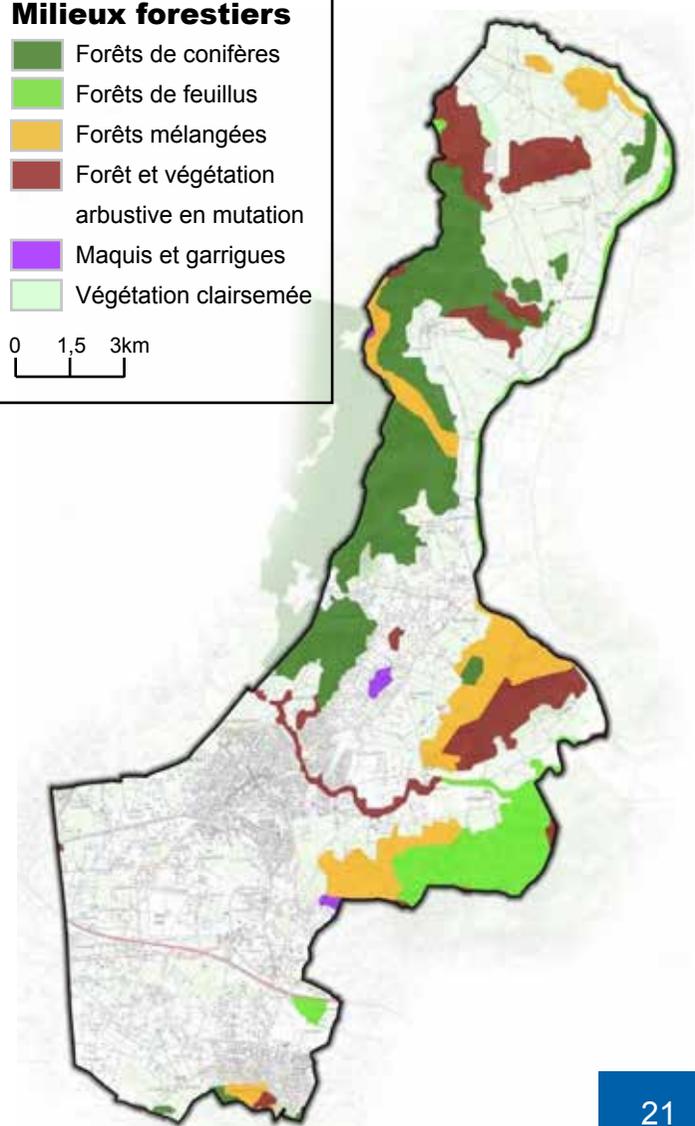
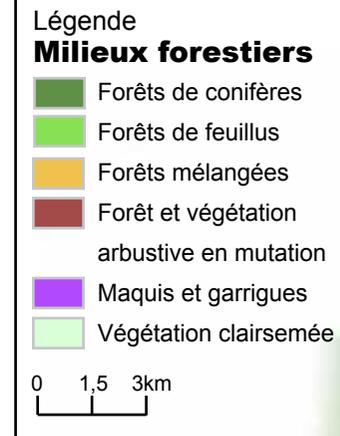
Bien entendu, le projet tiendra compte des risques, contraintes et servitudes qui s'imposent au territoire (dont, par exemple, le plan de prévention du risque d'inondation -PPRi- lié au Gapeau).



Les milieux agricoles de La Crau



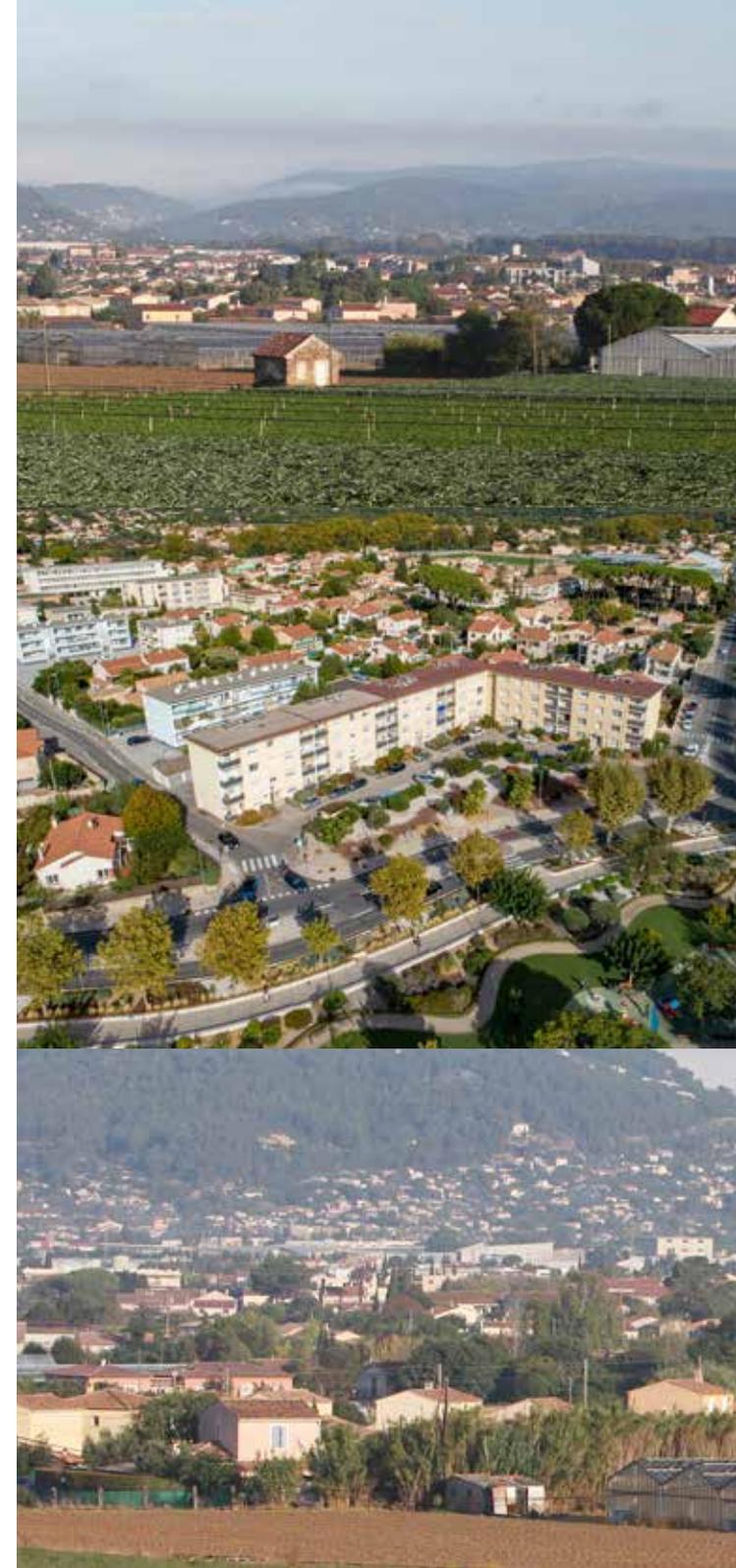
Les milieux et massifs forestiers de La Crau



PADD - 3 orientations générales, 10 objectifs

La Crau : Ville « rurale »	Ville active	Ville solidaire
<p>1-PRESERVER L'HERITAGE AGRICOLE ET L'ENVIRONNEMENT NATUREL, GARANTS DU CADRE DE VIE ET DE L'IDENTITE</p> <p>Objectif 1 : Préserver et valoriser les espaces et les milieux naturels</p> <p>Objectif 2 : Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti, paysager et agricole identitaire</p> <p>Objectif 3 : Réduire les vulnérabilités face aux risques et limiter l'exposition aux nuisances</p>	<p>2-CONFORTER L'ECONOMIE TRADITIONNELLE ET FAVORISER UNE DIVERSIFICATION A HAUTE VALEUR AJOUTEE</p> <p>Objectif 1 : Soutenir le dynamisme économique</p> <p>Objectif 2 : Développer les pôles d'activités</p> <p>Objectif 3 : Affirmer, dynamiser et pérenniser la vocation agricole</p>	<p>3-AMELIORER LA VIE QUOTIDIENNE ET REUNIR LES CONDITIONS D'UNE VIE SOCIALE HARMONIEUSE</p> <p>Objectif 1 : Maîtriser le développement urbain</p> <p>Objectif 2 : Offrir un véritable parcours résidentiel</p> <p>Objectif 3 : Poursuivre la politique de diversification des équipements</p> <p>Objectif 4 : Répondre aux besoins en matière de mobilité</p>
<p>Les paysages agricoles à fort contenu identitaire et les richesses écologiques qui prospèrent sur les milieux naturels variés parcourant la commune, forgent l'authenticité du territoire craurois.</p> <p>Cette toile de fond paysagère et ses composantes environnementales, reconnues par divers inventaires et protections, ainsi que les éléments de la nature ordinaire sont les principaux attributs de la qualité de vie dont bénéficient ses habitants.</p> <p>L'héritage agricole craurois et l'environnement naturel sont aussi les garants de l'attractivité résidentielle et touristique communale.</p> <p>Fort de ces éléments, La Crau doit conserver l'image de « ville à la campagne » qui a forgé son identité.</p>	<p>La vie économique communale est marquée par une solide dynamique endogène. Celle-ci repose principalement sur trois forces : les commerces et services de proximité, les pôles d'activités et les terroirs agricoles.</p> <p>L'aménagement et l'extension des pôles d'activités voués à l'artisanat, à l'économie résidentielle et aux activités à haute valeur ajoutée, ainsi que la valorisation et la diversification des activités agricoles sont les orientations les plus adaptées au maintien et au dynamisme économique craurois.</p> <p>La préservation du tissu commercial et des services de proximité, notamment en centre-ville de La Crau et à La Moutonne, est un élément moteur à prendre en compte.</p>	<p>La Crau est au cœur de l'essor démographique dont la métropole toulonnaise est le théâtre depuis plusieurs années. Facilité de la desserte, prix immobiliers attractifs, etc., la démographie communale n'a pas manqué de ressorts pour assurer sa vitalité.</p> <p>Cette croissance a alimenté un développement urbain important. Aujourd'hui, sa maîtrise se profile comme un des enjeux majeurs du PLU pour les dix prochaines années.</p> <p>La réalisation de cet objectif est conditionnée par un usage optimal du foncier et une adaptation des équipements au scénario de croissance choisi.</p> <p>Cette maîtrise du développement urbain doit s'accompagner de la recherche permanente du meilleur équilibre dans la composition du parc de logements (logements pour tous, notamment les jeunes actifs).</p>

A noter : Le PADD révisé (dont les grandes orientations sont présentées ici) est encore susceptible d'évoluer. Son étude se poursuit et il devra notamment être soumis à l'avis des personnes publiques associées à la révision du PLU et à un débat au sein du conseil Métropolitain.



Résumé du PADD en cours de révision

- Le PADD en cours de révision comporte 3 orientations générales.
- Ces orientations concernent l'héritage agricole craurois et l'environnement naturel, la vie économique locale et le cadre de vie quotidien.
- Principalement, il vise à conforter le bien vivre à La Crau, soutenir le dynamisme économique et l'emploi et renforcer ou rétablir les continuités écologiques.
- Il sera débattu en Conseil métropolitain approximativement à l'automne.

Réunion publique et information en continu Concertation publique liée à la révision du PLU

Réunion publique n°1 :

La première réunion publique aura lieu prochainement. Elle sera l'occasion de présenter les conclusions du diagnostic et de l'état initial de l'environnement. Un avis publié dans la presse, un affichage en mairie de La Crau et une information sur le site internet préciseront la date et les modalités retenues pour celle-ci.

Information en continu :

Retrouvez toutes les informations et articles relatifs à la révision du PLU, sur la page internet dédié, via le lien : http://www.villedelacrau.fr/laville_PLU_revision.html
Les habitants qui le souhaitent sont invités à faire parvenir leurs requêtes par l'un des moyens à leur disposition (ces moyens sont rappelés sur la page internet précitée). En l'absence d'accès internet, se renseigner en Mairie (Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 La Crau, téléphone : 04.94.01.56.80), auprès du Service de l'Urbanisme.

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA CRAU : MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Par arrêté métropolitain en date du 29 avril 2021, la métropole Toulon Provence Méditerranée a décidé de prescrire une modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la ville de La Crau.

Cette modification simplifiée portera exclusivement sur le secteur classé 1AUe au PLU, au quartier des avocats et concerne des modifications du règlement d'urbanisme dans le cadre de l'implantation future d'une caserne de gendarmerie afin notamment de :

- modifier les dispositions relatives aux logements de fonction autorisés afin de s'adapter au principe de casernement propre au statut d'une gendarmerie et au référentiel national de la Gendarmerie nationale.
- autoriser des règles de hauteur différentes pour les infrastructures techniques liées aux constructions nécessaires au service public ou d'intérêt collectif, notamment pour permettre l'implantation de systèmes de radiocommunication numérique.

Attention : cette procédure de modification simplifiée n'a pas de lien avec la procédure de révision générale.

Par délibération du conseil métropolitain du 27/05/2021, la Métropole a décidé que le projet engagé, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme seront mis à la disposition du public pendant un mois.

La mise à disposition du public est prévue du 4 juillet 2021 au 4 août 2021 inclus.

Les modalités de cette mise à disposition sont les suivantes, conformément à la délibération n°21/05/208 du 27 mai 2021 :

- Le dossier de présentation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sera consultable et téléchargeable sur le site Internet de la commune de La Crau (www.villedelacrau.fr)
- Ce dossier sera consultable en Mairie de La Crau : Hôtel de ville - Bd de la République 2^{ème} étage (service de l'urbanisme) durant les horaires d'ouverture de la Mairie, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- Un registre est tenu à disposition du public pour y recueillir les observations en Mairie de La Crau pendant la mise à disposition du dossier.
- Toute personne peut également s'exprimer par courrier à l'intention de Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée en Mairie de La Crau (écrire à : Mairie de La Crau – service Planification MTPM – Bd de la République – 83260 LA CRAU) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : mtpm.planification@metropoletpm.fr, en précisant en objet : « Modification simplifiée n°1 du PLU de de La Crau ».

A l'issue de la mise à disposition, le président de la Métropole TPM en présentera le bilan devant le conseil métropolitain, qui en délibérera et adoptera le projet (éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public).

ESPACE D'EXPRESSION

ENSEMBLE POUR LA CRAU

Courrier : boîte aux lettres devant la mairie

Pour la plupart d'entre nous, ces derniers mois, il a encore fallu faire face à une situation économique et sanitaire très dégradée. Mais avec la période estivale (et la vaccination), nous avons l'espoir de renouer avec une vie un peu plus normale.

Restant fidèles à nos promesses électorales, nous porterons au conseil municipal nos projets qui ciblent prioritairement l'amélioration du quotidien des Crauroises et des Craurois.

Dès la rentrée de septembre, avec l'espoir (?) de leur prise en compte par la majorité municipale, nous défendrons, entre autres, ces propositions concrètes :

- sécuriser les déplacements des piétons, poussettes, personnes à mobilité réduite et cyclistes en centre-ville ; créer une piste cyclable jusqu'à La Pauline,
- favoriser le rachat des logements sociaux par leurs locataires et réhabiliter les logements anciens pour les inclure dans le parc de logements sociaux,
- créer une maison de santé pluri-disciplinaire,
- installer en ville un local « partage » pour la vente en circuit court des produits locaux de nos producteurs, et pour faire mieux connaître l'artisanat craurois,
- créer à La Crau une « maison des services publics » pour faciliter l'accès aux organismes officiels (CAF, Sécurité Sociale, Préfecture...),
- créer un accueil de jour pour personnes âgées et une « halte-répît » pour soulager les aidants (Alzheimer),
- inclure La Crau dans l'offre transport gratuite pour se rendre aux activités culturelles dans les communes mieux dotées que la nôtre (si, si, il y en a).

Chaque fois que possible, nous n'oublierons pas de défendre nos autres propositions et celles que vous nous transmettez (dans notre boîte aux lettres). Plus que jamais, nous sommes persuadés du bien-fondé de ces projets, souvent au bénéfice de nos concitoyens parmi les moins favorisés, qu'une société solidaire ne doit pas oublier.

Nous vous souhaitons de profiter au mieux de cette période estivale.

Vos élus : Maguy Fache - Jean Codomier

DON DE SANG
MAINTENANT
C'EST URGENT



RÉSERVES FAIBLES

L'Etablissement Français du Sang (EFS) lance un appel d'urgence à la mobilisation. La situation est en effet préoccupante : les réserves de sang sont actuellement en-dessous du seuil d'alerte et elles risquent de continuer à baisser avec la période des vacances estivales. 10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour pour soigner les patients, il est donc important de se mobiliser pour sauver des vies !

DON DU SANG

Notez la date de la prochaine collecte de sang prévue à La Crau :

JEUDI 22 JUILLET 2021

De 15h à 19h30
Espace Culturel Jean-Paul Maurric

Cette collecte sera organisée dans le strict respect des consignes sanitaires. Vous pourrez au préalable prendre rendez-vous sur le site internet :

<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>



+ d'Infos :

Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles
Tel : 06.21.89.80.91 (M. VAINGUER) Mail : adsblacrau83@gmail.com
Site internet : <http://sites.google.com/site/adsblacrau>

PLANNING DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS

JUILLET / AOUT 2021

ZONES	JUILLET	AOUT
ZONE 1 : Parc de La Moutonne / L'Estagnol / L'Estalle	Lundi 5	Lundi 2
ZONE 2 : La Pie / La Durande / La Haute-Durande	Mardi 6	Mardi 3
ZONE 3 : Centre La Moutonne / La Tourisse / Les Tassys / La Bouisse / La Capite	Jeudi 1 ^{er}	Jeudi 5
ZONE 4 : La Giavy / Les Vannes / Terre Noire	Vendredi 2	Vendredi 6
ZONE 5 : Les Cougourdons / Clairval / La Ruytèle / Tamagnon	Lundi 12	Lundi 9
ZONE 6 : Le Petit Tamagnon Les Pious	Mardi 13	Mardi 10
ZONE 7 : Rocade de l'Europe / Les Tourraches / Le Patrimoine Hameau des Pourpres	Jeudi 8	Jeudi 12
ZONE 8 : Les Arquets Sud / Les Levades / Les Goys Fourmiers Les Avocats / Gavarry	Vendredi 9	Vendredi 13
ZONE 9 : Les Arquets Nord / Les Maunières / Jean Toucas 1 ^{ère} DFL / 22 ^{ème} BMNA / Les Pinsons / Les Rouges-Gorges	Lundi 19	Lundi 16
ZONE 10 : Les Escudiers	Mardi 20	Mardi 17
ZONE 11 : Les Meissonniers	Jeudi 15	Jeudi 19
ZONE 12 : Les Longues / Notre-Dame / La Mondrive	Vendredi 16	Vendredi 20
ZONE 13 : La Gensolenne / La Grassette / La Bastidette / Le Mont-Redon	Lundi 26	Lundi 23
ZONE 14 : La Monache / Les Sauvans / Le Collet Long	Mardi 27	Mardi 24
ZONE 15 : Le Vallon du Soleil Les Martins	Jeudi 22	Jeudi 26
ZONE 16 : Maraval / Montbel	Vendredi 23	Vendredi 27

+ D'INFOS

- ✓ Pour tout renseignement complémentaire concernant les plannings de collecte, vous pouvez contacter le Numéro Vert « Allo Mairie » : 0 800 00 30 24
- ✓ Toutes les infos utiles et le plan détaillé de chaque zone sont sur le site www.villedelacrau.fr, rubrique « Démarches / Environnement »

MARCHÉ AUX PLANTS

RETOUR EN IMAGES

MAI 2021



Cérémonie de la Journée de la Résistance



Naissances

Jérémy NEGRI
 Balthazar STOWIEZKY
 Hamza HADI
 Léo MASSAFERRO
 Alba IWANSKI
 Gianni CHASSAGRANDE
 Manon LEFORT
 Aaron MORACCHINI
 Nayl EL MEDJERI
 Wesley MICHELI
 Livia PELOSI PARET
 Flora GIRAULT
 Victoire MILLAN
 Paco DIEFFENTHALER
 Lorys CALERO ROUSSEAU
 Marylou TASCA
 Victor DEDIOS GARCIA BARATTINI

Mariages

Luc GILBERT et Blandine VACCARO
 Sylvain LIAUZUN et Dimitri POTHIER
 Sébastien RACO et Pauline GUÉDON
 Sébastien BÉGNIS et Céline ROSI
 Romain FERRIER et Angélique MANSEC

Décès

Yvette DAVID veuve MARTIN
 Marie DENOUAL épouse GILLET
 Denise ESTAQUET veuve PIOCH
 Marie-Françoise MICAELLI épouse PRAINO
 Gilbert LECCELLIER
 Marie WATRAN épouse COPROS
 Jérôme LALLEMENT

LES INFOS DU RÉSEAU MISTRAL

L'agence mobile du Réseau Mistral sera présente sur le marché de La Crau (Place Victor Hugo, devant l'église), les jours suivants, de 8h30 à 12h :

- ✓ **mercredi 7 juillet**
- ✓ **mercredi 25 août**
- ✓ **mercredi 1^{er} septembre**
- ✓ **mercredi 8 septembre**

Cette agence offre les services identiques à ceux délivrés au sein des agences commerciales Réseau Mistral : création et recharges des cartes de transport, validation des droits d'accès à un tarif préférentiel, renouvellement des supports, abonnements, vente des titres magnétiques, renseignements horaires et itinéraires, etc.



LA RENTRÉE DES ÉCOLES DE DANSE

Studio Ellena

(18 Chemin des Loriots)
Inscriptions :
 le mercredi 1^{er} septembre, de 16h à 20h
Reprise des cours : lundi 6 septembre
Contact :
 06.08.82.34.78
 isabelle.ellena@gmail.com

Studio Attitude

(25 bis Avenue 22^{ème} BMNA)
Inscriptions :
 les jeudi 2 et vendredi 3 septembre, de 16h30 à 19h30
Reprise des cours : lundi 6 septembre
Contact :
 06.13.70.75.75
 jeanmarcontreras@yahoo.fr

L'Ecole des Danses

(126 Impasse Lavoisier, La Moutonne)
Inscriptions :
 du lundi 30 août au vendredi 3 septembre, de 17h à 19h
Reprise des cours : lundi 6 septembre
Contact :
 06.22.90.53.40
 studiocoledesdanses@gmail.com

ÉCOLE DE MUSIQUE

Inscriptions en ligne pour la rentrée (rappel)



L'Ecole de Musique de La Crau vous propose les cours suivants :

Pour les tout-petits

Éveil musical pour les 5-6 ans
 Initiation musicale (découverte des instruments) pour les 6-7 ans

Pour les plus grands (dès 7 ans)

Piano, violon, guitare, basse, sax, flûte, trompette, accordéon, clarinette, batterie, percussions, chant, ateliers chant (à partir de 14 ans), ensemble instrumental, ateliers de musiques actuelles (ados et adultes), ateliers jazz

Les inscriptions sont ouvertes en ligne sur le site www.musiquelacrau.fr sur lequel vous pourrez retrouver également toutes les infos utiles.

Vous avez également la possibilité de laisser un message sur le répondeur téléphonique de l'école, en contactant le 04.94.66.05.87.

LES BONNS NUMÉROS

Mairie : 04.94.01.56.80
 Télécopie : 04.94.01.56.83
 E-mail : mairie@villedelacrau.fr

Allo Mairie ! : 0 800 00 30 24

Police Municipale : 04.94.01.56.81

Gendarmerie :

17 (urgence)
04.94.12.15.70 (brigade de Hyères)

Pompiers : 18

SAMU : 15

Pharmacies de garde : 3237

Dentistes de garde : 0 892 566 766

SOS Médecin : 04.94.14.33.33

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE CADRE DE VIE AVEC **L'APPLICATION CITOYENNE**

ACCIDENT - DEGRADATION DECHETS - ANIMAL ERRANT VOIRIE / ESPACES VERTS - INCENDIE / INONDATION CAMBRIOLAGE - TAPAGE



Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

Daniel GUERIN, ancien chef de la Police Municipale, nous raconte les souvenirs liés à sa profession, avec l'intervention d'André MELE qui fut son adjoint.

Daniel : J'ai commencé ma carrière de policier municipal au début du mois de juillet 1979, embauché en même temps qu'André MELE. A cette occasion, nous avons eu droit à un défilé de majorettes accompagné d'un feu d'artifice. En réalité, ça n'était pas pour célébrer dignement notre arrivée dans les forces de police, mais une animation de la fête de La Crau dont la date coïncidait avec celle de notre prise de fonction.

Aujourd'hui, pour devenir policier municipal, il faut passer un concours, des tests psychologiques, apprendre à se servir des armes de fonction, pistolets, Tazer, matraques, puis effectuer des stages. A ce moment-là, toutes ces procédures n'existaient pas, on improvisait. Le statut de policier municipal n'ayant pas encore été créé (ce sera le cas en 1999), nous étions des employés municipaux comme les autres, si ce n'est qu'on portait un uniforme, une arme à la ceinture et étions assermentés. La tenue réglementaire était celle que chaque maire choisissait en fonction de ses idées. Lors de notre embauche, nous avons eu droit seulement à une chemisette et un képi, pour le pantalon, faute d'article disponible, nous avons dû piocher dans notre garde-robe.

André : Faute de mieux, j'avais enfilé un pantalon en velours, à la mode de l'époque. Les copains que je croisais dans la rue furent surpris de tant d'élégance dans ma tenue « C'est ça le pantalon d'uniforme ? ». Par la suite, nous avons été habillés aux frais de la mairie avec des uniformes commandés à un tailleur. Il les confectionnait après être passé au bureau prendre nos mesures. De ce côté-là, c'était le grand luxe !

Daniel : Je me souviens que, juste après notre embauche, les copains qui ne nous connaissaient évidemment qu'habillés en civil, se sont dépêchés de venir voir la tête qu'on pourrait avoir avec un képi posé dessus ! Plus tard, pour les missions de nuit, on nous a remis un pistolet chacun accom-

agné de quelques balles, avec pour consigne : « Pas de bavure ! ». La police était hébergée dans un petit local du rez-de-chaussée de l'ancienne mairie, que la population appelait « bureau des gardes ». On y trouvait un bureau, quelques chaises, et un téléphone très utile pour notre travail. Nous n'avions ni douches ni vestiaires. Les téléphones portables n'existant évidemment pas encore, nous ne pouvions pas communiquer avec le bureau lorsque nous étions à l'extérieur. Ce n'est que des années plus tard que nous avons été équipés d'un téléphone portable, un engin énorme qui pesait ses huit kilos et qu'on trimballait à l'épaule avec une sangle. Il nous permettait uniquement des appels d'urgence. Après, les premiers talkies walkies sont arrivés, énormes eux aussi, mais quand même plus pratiques. Et encore plus tard, comble du luxe, un appareil photo pour faire des constats, un polaroid qu'on se partageait avec le service de l'Urbanisme. Vous imaginez si c'était pratique dans les cas urgents...



Daniel GUERIN et André MELE devant l'entrée de l'ancienne mairie, photographiés dans les premiers jours après leur embauche.



Monsieur HERBST, Maurice ONFRAY et Daniel GUERIN dans le bureau des gardes de l'ancienne mairie.

Extrait d'un article concernant la police municipale, écrit par Monsieur PIVETEAU, paru dans Revue Officielle d'Information Municipale de 1981

La police municipale est la plus ancienne forme de police connue. Chaque ville ou village a toujours eu sa police.

C'est en 1791 qu'elle fut officialisée sous forme de Sergents de Ville, de Gardes Champêtres et de nos jours, de Police Municipale.

Sous quelque dénomination qu'on la considère, c'est à la Police Municipale qu'il appartient de maintenir l'ordre public (D. 28.3.51).

Aussi, elle est bien souvent méconnue et ses fonctions ignorées.

Les missions de cette police, autrement dit, son rôle dans la collectivité, sont très diverses.

Le Gardien de Police Municipale a prêté serment devant le tribunal de « Protéger l'intégrité des personnes et des biens dont il aura la garde, et ce, par tous les moyens mis à sa disposition, et dans la mesure de ses possibilités ».

Voilà donc un programme bien complet.



APPLICATION CITOYENNE

*Soyez acteur
de votre
cadre de vie*



 ACCIDENT - DEGRADATION
DECHETS - ANIMAL ERRANT
VOIRIE / ESPACES VERTS -
INCENDIE / INONDATION
CAMBRIOLAGE - TAPAGE

Télécharger dans
 l'App Store

DISPONIBLE SUR
 Google Play



INFOS LEGALES

La Crau, une ville à la campagne

Juillet - Août 2021

Dépôt légal : janvier 1993

Directeur de publication : M. Christian SIMON

Rédaction, Photos, Dessins : Mairie de La Crau

Création graphique : Mairie de La Crau

Impression : Print Concept

Distributeur : Mairie de La Crau

Imprimé à 9500 exemplaires